



## **Plan d'action contre le harcèlement sexuel**

*Motion – 27 novembre 2017*

### **Texte**

Le Conseil fédéral est chargé de préparer et de mettre en œuvre un plan d'action pour la prévention du harcèlement sexuel. Ce plan comprendra notamment une campagne de sensibilisation, des mesures pédagogiques dans le cadre scolaire ainsi que des formations dans les entreprises.

### **Développement**

Depuis quelques semaines, nous découvrons l'ampleur du phénomène de harcèlement sexuel à travers le monde. La Suisse n'est pas épargnée. Selon une étude du SECO, sur l'ensemble de leur vie professionnelle, 18.1% des personnes ont été une fois au moins harcelées sexuellement (28.3% de femmes et 10% d'hommes).

Le droit suisse prévoit que l'employeur « veille à ce que les travailleurs ne soient pas harcelés sexuellement » (Code des obligations, article 328, alinéa 1) et qu'il doit « prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle » (Loi sur le travail, article 6, alinéa 1). Si des cantons comme Genève ont pu mettre en place des programmes cantonaux efficaces et reconnus, des mesures concrètes et explicites sur l'ensemble du pays font encore défaut, ce qui empêche une lutte efficace contre ce phénomène.

Le Conseil fédéral est donc chargé de mettre en place un plan d'action permettant d'agir efficacement contre le harcèlement sexuel. Celui-ci pourra se déployer sous la forme d'une campagne de sensibilisation et de mesures touchant tant le contexte scolaire (intégration des thématiques du harcèlement sexuel et de l'égalité femmes-hommes, par exemple dans le cadre des cours d'éducation sexuelle) que professionnel (formation des cadres et employé-e-s, matériel d'information, marches à suivre claires en cas de harcèlement, personne de confiance,...). Les cantons, les partenaires sociaux et les acteurs du domaine seront impliqués dans cette démarche, que la Confédération coordonnera.

Des mesures unifiées sur l'ensemble de la Suisse permettraient d'assurer la concrétisation de la lutte contre le harcèlement sexuel.